



L'invocation entre l'appel à la prière (« Al-Adhân ») et l'appel qui annonce le début la prière (« Al-Iqâmah ») n'est pas rejetée.

Anas ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « L'invocation entre l'appel à la prière (« Al-Adhân ») et l'appel qui annonce le début la prière (« Al-Iqâmah ») n'est pas rejetée. »

[Authentique] [Rapporté par Ibn Hîbbân - Rapporté par An-Nassâ'î]

Ce hadith prouve le mérite de l'invocation faite entre l'appel à la prière (« Al-Adhân ») et l'appel qui annonce le début la prière (« Al-Iqâmah »). Par conséquent, celui qui est inspiré d'une bonne invocation au moment qui y correspond, on lui a vraiment voulu un bien et que son invocation soit exaucée. En outre, à ce moment-là, l'invocation est recommandée car, tant que l'individu attend la prière, il est considéré en prière. Et étant donné que la prière est un moment où le fidèle s'adresse à son Seigneur, c'est un temps où les invocations sont acceptées. De ce fait, le musulman doit s'efforcer d'invoquer son Seigneur à ce moment précis.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5479>

